

Nations Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités ». Dans les cinq jours suivant l'adoption de la résolution, un cessez-le-feu est intervenu. Dans les douze jours, l'avant-garde de la FUNU arrivait dans la zone du canal; six mois plus tard celle-ci était entièrement opérationnelle. Le Canada a fourni à la FUNU des unités de signaleurs et autres spécialistes, et c'est un Canadien, le major général E.L.M. Burns, qui en était le chef d'état-major.

Lester B. Pearson, qui devait devenir par la suite Premier ministre du Canada, s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour sa contribution à la constitution de la Force. Comme l'a noté Pearson lui-même à l'époque, la FUNU témoignait de « l'organisation de la paix au moyen d'une action internationale ». La dissolution de la FUNU vint cependant souligner les faiblesses inhérentes au maintien de la paix. La guerre de Sept jours, qui éclata en 1967 après que l'Égypte eut ordonné à la Force de quitter son territoire, devait démontrer à quel point la Force était tributaire du gouvernement hôte. Elle démontrait en outre que la FUNU, pendant ses onze années d'existence, n'avait guère contribué à l'instauration d'une paix durable. Certains d'ailleurs poussèrent plus loin l'argument, faisant valoir qu'une présence prolongée des forces de maintien de la paix enlève tout désir de rechercher un règlement durable et renforce le statu quo.

Le Canada a réaffirmé récemment son engagement à l'égard du maintien de la paix. Le 28 juin 1985, le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, a signé avec le directeur général de la Force multinationale et d'Observateurs (FMO) un Échange de notes établissant les conditions de la participation du Canada à la force de maintien de la paix basée au Sinaï. Le Canada a convenu de fournir un contingent ne dépassant pas 140 personnes, ainsi que neuf hélicoptères, à la force établie en 1981 pour surveiller la mise en œuvre des dispositions de sécurité du Traité de paix égypto-israélien de 1979. Lorsque le Canada prendra ses fonctions le 31 mars 1986, il se joindra à neuf autres États participants, dont Fidji, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Par sa participation au maintien de la paix, le Canada poursuit ses efforts en vue de la réalisation de celle-ci.